

Le procès de Jacob Zuma fixé au 25 août, après les élections

@rib News, 04/02/2009 â€“ Source AFP Un tribunal sud-africain a fixé mercredi au 25 août la date du procès pour corruption du chef du parti au pouvoir Jacob Zuma, donné favori pour accéder à la présidence du pays à l'issue des élections générales du second trimestre 2009. La date du 25 août a été retenue après une brève audience devant le tribunal de Pietermaritzburg (sud-est), où le chef du Congrès national africain (ANC) s'est discrètement glissé peu avant 10H00 (08H00 GMT).

Le tribunal a en outre fixé au 24 juin une audience au cours de laquelle Jacob Zuma compte demander un abandon définitif des poursuites à son encontre. Inculpé pour fraude et corruption dans le cadre d'une enquête fleuve impliquant le groupe d'armement français Thales, Jacob Zuma mena la campagne de l'ANC lors des élections législatives et provinciales, prévues en avril ou mai. Les députés issus de ce scrutin éliront ensuite le président de la République. Compte tenu de la forte majorité de l'ANC, qui dispose actuellement de plus de deux tiers des sièges au Parlement, il est quasiment assuré d'être élu. Selon la Constitution sud-africaine, seules les personnes condamnées sont inéligibles. Mercredi, l'ANC avait appelé ses membres à une "mobilisation de masse" devant le tribunal pour manifester leur soutien à Jacob Zuma. Le parti comptait rassembler 15.000 personnes, mais ils n'étaient que quelques centaines à avoir fait le déplacement, selon Sapa. Jacob Zuma se présentait "pour la 38e fois devant la justice sur une période de 7 ans et demi", a relevé un porte-parole de l'ANC, Carl Niehaus sur la radio publique SABC, en estimant "peu probable qu'il ait un procès juste et équitable." Les partisans du tribun zoulou assurent depuis le début de ses débats judiciaires qu'il fait l'objet d'un complot politique, initié par son rival, l'ancien chef de l'Etat Thabo Mbeki. Un juge avait alimenté cette thèse lors d'un jugement en septembre, évoquant des "interférences politiques" dans le dossier. Ces commentaires avaient servi à l'ANC pour ordonner à Thabo Mbeki de quitter la présidence. Ce juge avait également invalidé les poursuites contre Zuma pour vice de forme, mais la Cour suprême d'appel a renversé sa décision le mois dernier, ouvrant la porte à un procès. Même si Jacob Zuma accède à la présidence, il pourra comparaître, rien dans la Constitution n'interdisant les poursuites contre un chef de l'Etat. NDIR : Pour rappel, c'est l'Afrique du Sud qui conduit la médiation régionale dans le processus de paix au Burundi. Avant son limogeage en 2005 de la vice-présidence sud-africaine, Jacob ZUMA était le principal représentant de la médiation sud-africaine au Burundi.